

Concours de recrutement de conservateurs des bibliothèques

fonction publique d'État
concours externe — concours interne

Annales session 2001

sous la direction de Anne-Marie Cocula
président du jury

Ministère de l'Éducation nationale

enssib
école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

sommaire

1 — Conditions générales

- 1. — Organisation des concours p. 3
- 2. — Le jury p. 3

2 — Épreuves écrites d'admissibilité

- 1. — Composition p. 5
- 2. — Note de synthèse p. 7
- 3. — Traduction p. 9

3 — Épreuves orales d'admission

- 1. — Conversation avec le jury p. 13
- 2. — Épreuve de langue p. 15
- 3. — Résumé et commentaire d'un texte de caractère administratif p. 18
- 4. — Résumé et commentaire d'un texte scientifique p. 19

4 — Tableaux statistiques P. 20

5 — Libellés des sujets des épreuves écrites d'admissibilité

- 1. — Composition p. 40
- 2. — Note de synthèse
 - Concours interne p. 40
 - Concours externe :
 - Lettres et arts p. 41
 - Sciences humaines et sciences sociales P. 42
 - Sciences juridiques, économiques et politiques P. 43
 - Sciences de la nature et de la vie p. 44
 - Sciences exactes et techniques p. 45
- 3. — Traduction p. 46

5 — Quelques sujets des épreuves orales d'admission

- 1. — Conversation avec le jury p. 47
- 2. — Résumé et commentaire
 - Résumé et commentaire d'un texte de caractère administratif p. 48
 - Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique p. 48
- 3. — Épreuve de langue p. 49

1 — Conditions générales

1 — Organisation des concours

L'organisation générale du concours externe et interne, était assurée par l'enssib.

La période d'inscription était fixée du 5 mars au 5 avril 2001.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 7 et 8 juin 2001 à Villeurbanne et à Paris, ainsi qu'à Saint-Denis (Réunion), Schœlcher (Martinique), Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et Papeete (Tahiti). Le jury s'est réuni à Villeurbanne le 29 juin 2001 afin de mettre au point les barèmes de notation et de se répartir les copies pour la double correction. La délibération d'admissibilité a eu lieu le 4 septembre 2001 à l'enssib (Villeurbanne).

2 — Le jury

Le jury était composé de membres de l'enseignement supérieur, de personnalités qualifiées et de membres du personnel scientifique des bibliothèques. Constitué de manière à être représentatif des différents types de bibliothèques dans lesquelles les conservateurs ont vocation à servir, il était présidé par Madame Anne-Marie Cocula, professeur à l'université de Bordeaux 3 assistée par le vice-président, Monsieur Jean-Marie Arnoult, inspecteur général des bibliothèques.

Résultats du concours de conservateur d'État

	concours externe	concours interne	total
postes offerts	24 (dont 2 Ville de Paris)	12	36
dossiers demandés			2256 dont 1462 par minitel (64,8%)
candidats inscrits	1452	107	1559
candidats présents	883 60,81%*	84 78,5 %*	967 62,02%*
candidats admissibles	134 15,12%**	26 24,3 %**	160 16,49 %**
candidats admis	24 2,71 %**	12 14,28 %**	36 3,71 %**
liste complémentaire	8 0,9 %**	3 3,57 %**	11 1,13 %**

* Ces pourcentages sont calculés par rapport aux candidats inscrits.

** Ces pourcentages sont calculés par rapport aux candidats présents à l'écrit du concours, les candidats étant comptabilisés présents lors de la dernière épreuve de chaque concours.

Évolution du concours d'État depuis 1992

	1992	1993	1994	1995	1996
postes offerts (État)	70 (+11)	47 (+16)	42	31	19
candidats inscrits	842	1152	1416	1628	1780
soit par rapport à l'année précédente		+ 36,8 %	+ 22,9 %	+ 14,9 %	+ 9,37 %
pourcentage des internes inscrits	15 %	7,3 %	3,1 %	3,44 %	3,2 %

	1998	1999	2000	2001	
postes offerts (État)	22	15	34	36	
candidats inscrits	2681	2155	1419	1562	
soit par rapport à l'année précédente	+ 50,6 %	-19,6 %	-34,2%	+10,1 %	
pourcentage des internes inscrits	6,82 %	7,3 %	6,98%	6,85 %	

2 — Épreuves écrites d'admissibilité

1 — Composition

1.1 — Concours externe

Un premier tri a éliminé les copies, hélas trop nombreuses, pénalisées par des lacunes fondamentales, c'est-à-dire des carences en matière d'orthographe et d'expression, une incapacité à développer une pensée construite, une absence de références consistantes, que ce soit à l'histoire ou à l'actualité. Ces trois points peuvent paraître élémentaires, ils doivent toutefois être rappelés à l'attention des candidats.

L'orthographe, la correction syntaxique, la précision du vocabulaire sont des éléments de culture générale naturellement attendus de futurs conservateurs de bibliothèque, ce sont aussi des outils indispensables à l'élaboration et à la communication de toute réflexion. Inutile d'établir un catalogue des fautes les plus courantes : il est toutefois clair que bien des fautes d'usage, d'accord ou de conjugaison sont trop souvent répétées dans certains devoirs pour relever de la faute « d'inattention ».

On notera le nombre relativement important de copies réduites à une introduction ou à un simple inventaire d'exemples non développés. Pourquoi cet abandon alors que ces entrées en matière révèlent souvent une bonne compréhension du sujet ? Est-ce par découragement ? Par peur de manquer de temps ? D'autres copies, réduites à l'état de brouillon, montrent assurément que le temps n'est pas maîtrisé. Il faut donc prévoir de faire, en temps limité, des devoirs d'entraînement dans les conditions mêmes du concours.

« *Droit à l'information et vertus du secret* ».

En préalable, le sujet devait être posé : c'est-à-dire élucidé et défini avec une annonce claire du plan qui en constitue la charpente. Dans le cas présent, de trop nombreux devoirs ont fait l'objet d'une démonstration déséquilibrée. Autant le droit à l'information a pu faire l'objet

de longs développements fondés sur ses aspects juridiques, historiques et politiques, autant les vertus du secret ont été sacrifiées ou réduites à une succession d'exemples mal reliés les uns aux autres avec pour conséquences des évocations hors sujet. Aussi, bien des conclusions sont-elles étrangères aux questions initiales posées en introduction.

La construction des devoirs montre un effort insuffisant de démonstration. Très souvent, les transitions sont absentes. Ni les paragraphes, ni les grandes articulations du plan ne font l'objet de liens logiques susceptibles d'être compris aisément par le lecteur. Aussi certaines copies ont-elles traité, l'une après l'autre, sous la forme de deux sujets différents, les deux parties du sujet. Les meilleures copies ont été celles qui se sont interrogées sur la délimitation des frontières entre les deux termes du sujet en s'efforçant de dépasser les contradictions et les tensions qu'ils provoquent à différents niveaux et dans différents domaines.

Lors de la démonstration du sujet, il était nécessaire de faire référence à l'évolution historique qui a donné lieu à des bouleversements dont certains s'apparentent à des révolutions pour les individus, les sociétés et les États. Mais un tel constat n'a de valeur démonstrative que s'il permet d'établir des comparaisons entre passé et présent. Ici, les exemples jouent un rôle primordial. Or, leur choix et leur utilisation laissent la plupart du temps le correcteur très insatisfait. La plupart sont puisés dans une actualité éphémère et médiatique, le plus souvent banale et répétitive. Comment persuader les candidats que le choix et l'utilisation des exemples sont non seulement révélateurs de la compréhension du sujet, donc de sa démonstration, mais aussi d'une culture personnelle et d'une aptitude à la réflexion et au jugement hors des sentiers battus de considérations générales, impersonnelles et dépourvues de signification ? Les copies réussies sont celles qui ont fait preuve d'originalité et de pertinence dans le choix de leurs exemples et qui ont su s'en servir comme accompagnement de leur démonstration et comme fondement de leur jugement.

La conclusion ne doit pas se réduire à quelques lignes écrites à la hâte ou à un simple résumé du devoir. Elle doit être l'expression développée d'une appréciation d'ensemble sur le sujet et d'un engagement personnel, reflet d'une opinion argumentée. Sa rédaction oblige à un effort de réflexion qui doit être initialement pris en compte dans la durée de l'épreuve.

1.2 — Concours interne

*Que pensez-vous de cette affirmation sur le rôle de la presse dans le monde contemporain : « L'information n'est pas un des aspects de la distraction moderne, elle ne constitue pas l'une des planètes de la galaxie divertissement ; c'est une discipline civique dont l'objectif est de construire des citoyens ».**

On a constaté cette année un effort manifeste de correction orthographique : peu de fautes graves (de syntaxe par exemple) ont été rencontrées dans les copies, mais toujours des fautes stupides qu'une simple relecture attentive aurait éliminées.

Il reste un écueil majeur qui a déjà été signalé les années précédentes, et qui pénalise un grand nombre de candidats : l'incapacité à construire une composition, avec un enchaînement logique des idées, avec des paragraphes et des parties qui se succèdent de manière cohérente. La plupart des copies sont rédigées au fil de la plume, sans plan ou sans fil conducteur. Ce qui donne en général une introduction de principe qui annonce la démarche du candidat (au mieux) ou qui est constituée d'un banal commentaire du sujet (au pire) ; puis des développements qui respectent plus ou moins les intentions affichées, au gré de l'inspiration du candidat. L'absence de rigueur dans la construction est surprenante car il suffit en général (c'était le cas cette année encore) de suivre l'énoncé du sujet pour avoir un plan acceptable. Les candidats doivent donc impérativement s'entraîner à établir au brouillon un plan développé qui leur serve de trame au moment de la rédaction (on rappelle que le temps de l'épreuve est trop court pour faire un brouillon complet). Cet exercice simple permet d'acquérir et de développer des réflexes simples d'organisation claire et logique des idées.

On rappelle aussi que des exemples plus ou moins nombreux doivent venir en illustration des développements. Trop de copies en effet n'ont pas le réflexe de s'appuyer sur des exem-

ples dont le choix témoigne de la culture du candidat, et sont de ce fait des éléments discriminants pour les correcteurs.

Enfin, on signale que le style est ce qui permet au candidat de donner une image de lui-même au travers de son discours. Négligé ou prétentieux, simpliste ou compliqué, le style est la coloration de la copie. Sur ce point, les candidats disposent de toute la liberté qu'ils estiment leur être nécessaire pour exprimer leur personnalité, mais on leur rappelle qu'à ce niveau d'exigence, la rusticité sujet-verbe-complément n'est plus de mise, tout comme l'abus de phrases sans verbe, le recours à des effets stylistiques répétitifs – volontaires ou non –, et la familiarité du discours oral ou publicitaire.

Données chiffrées 1998-2001 pour le concours interne

Composition

	1998	1999	2000	2001
nombre d'inscrits	183	153	97	107
nombre de présents	147	114	78	84
copies blanches	5	0	0	1
moyenne	8,65	8,18	8,67	8,68
note mini	3	2	1	5
note maxi	15	13	16	1
notes éliminatoires	9	2	5	5

Note de synthèse

	1998	1999	2000	2001
nombre d'inscrits	183	153	97	107
nombre de présents	152	118	81	90
copies blanches	4	4	2	5
moyenne	7,09	7,28	7,87	6,48
note mini	1	1	2	1
note maxi	15	15	13	12,5
notes éliminatoires	7	10	5	16

Culture générale

	1998	1999	2000	2001
nombre d'inscrits	27	6	26	26
nombre de présents	26	6	26	24
moyenne	10,58	9,66	10,84	9,18
note mini	6	6	3	4
note maxi	18	18	16	14

*Ignacio Ramonet, *La tyrannie de la communication*. Paris, Galilée, 1999, p. 197-198.

Concours d'État de conservateur – résultats de la composition

	concours externe	concours interne
nombre d'inscrits	1452	107
nombre de présents	883	84
nombre de copies blanches	28	1
moyenne	8,28	8,68
note mini	0,5	5
note maxi	17	15
nombre de notes éliminatoires	59	0

2 — Note de synthèse

2.1 — Concours externe

Cinq options sont proposées aux candidats externes :

- lettres et arts,
- sciences humaines et sociales,
- sciences juridiques, économiques et politiques,
- sciences exactes et techniques,
- sciences de la nature et de la vie.

La note de synthèse interne comporte des documents spécialisés en langue française portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation.

L'exercice, il faut le rappeler, correspond à un genre défini avec une méthode éprouvée. Il convient de la respecter avec la plus grande rigueur.

– Le plan, présenté clairement dans l'introduction, doit être suivi dans le développement. Le plan choisi et son développement sont établis en fonction des éléments recueillis à partir d'une lecture attentive du dossier. Celle-ci doit prendre en compte tous les documents proposés. Il faut rappeler à cet égard que le recours à des références ou documents extérieurs au dossier n'est pas permis. L'introduction doit aussi retenir la question primordiale posée par l'ensemble des documents.

– Le développement doit impérativement ne pas excéder quatre pages, même si des considérations de taille d'écriture peuvent assouplir un peu cette contrainte et ne pas forcer les candidat(e)s à changer leur façon d'écrire le jour du concours. L'obligation de se cantonner aux quatre pages prescrites est une donnée essentielle de l'exercice pour obtenir les deux qualités primordiales de la note de synthèse : brièveté et concision. Le développement doit répondre aux attentes du ou des lecteurs au(x)quel(s) est des-

tinée la note de synthèse. Ceux-ci doivent sans peine, à partir de l'introduction, suivre la logique choisie par le rédacteur de la note pour présenter la meilleure formule de condensé du dossier. Cette logique, donnée primordiale pour la cohérence de la note de synthèse, suppose à la fois une organisation et une hiérarchisation des documents proposés. Cet ordre interne n'est pas seulement le résultat de la lecture initiale du dossier et de la prise de notes qui l'accompagne, il l'est aussi d'une culture générale personnelle où se mêlent les connaissances fondamentales acquises durant les études, la curiosité pour tel ou tel champ du savoir et l'intérêt porté aux problèmes contemporains, quelle que soit l'option choisie.

– La conclusion ne doit pas seulement apporter une réponse à la question soulevée au début de la note de synthèse, elle doit aussi envisager, brièvement, des aspects qui ne figurent pas dans les documents du dossier ou des perspectives capables de prolonger ou de relancer le débat.

– Enfin, en fonction de la concision nécessaire et attendue, l'expression doit être un modèle de précision et de rigueur. Le vocabulaire, notamment, ne doit pas être approximatif ou impropre. Les phrases doivent être courtes. Le style doit être clair, sans concession au langage parlé et avec une attention primordiale portée à l'orthographe. Cet exercice, plus que tout autre, impose une maîtrise du temps imparti afin de traiter également toutes les étapes de la note de synthèse, de ne pas sacrifier la conclusion et de se donner, impérativement, un temps de relecture. Cela signifie qu'il faut préparer spécialement cette épreuve en effectuant dans l'année de préparation des entraînements spécifiques. Il ne suffit pas de lire des manuels exposant la méthode, il faut la pratiquer et s'imposer la même durée de préparation que celle du concours.

**Concours externe d'État
résultats de la note de synthèse**

nombre d'inscrits	1452
nombre de présents	916
nombre de copies blanches	32
moyenne	7,8
note mini	0
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	114
Lettres & arts	
nombre d'inscrits	634
nombre de présents	427
nombre de copies blanches	18
moyenne	7,97
note mini	0
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	49
Sciences humaines & sociales	
nombre d'inscrits	579
nombre de présents	356
nombre de copies blanches	14
moyenne	7,5
note mini	0,5
note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	53

Sciences juridiques	
nombre d'inscrits	149
nombre de présents	67
nombre de copies blanches	0
moyenne	7,68
note mini	4
note maxi	13
nombre de notes éliminatoires	5
Sciences exactes & techniques	
nombre d'inscrits	22
nombre de présents	15
nombre de copies blanches	0
moyenne	7,33
note mini	1
note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	4
Sciences de la nature et de la vie	
nombre d'inscrits	68
nombre de présents	51
nombre de copies blanches	0
moyenne	8,71
note mini	3
note maxi	13
nombre de notes éliminatoires	3

2.2 — Concours interne

La moyenne de l'ensemble des copies est de 6,47 avec 16 notes éliminatoires (soit 18,83%), 12 notes à hauteur de 8, 6 notes à hauteur de 9 et 7 notes ont la moyenne (soit 8,24%).

On constate sur le plan formel des notes de synthèse, peut-être un peu moins médiocres que celles de la session 2000 avec notamment moins de fautes d'orthographe. En revanche, les 18,83 % de notes éliminatoires, et les 8,24% de moyennes obtenues, sont autant d'éléments de constat d'une incapacité des candidats à appréhender la nature de l'épreuve. Ne pourrait-on pas s'interroger quant à la préparation à ce type d'épreuve qui doit absolument appliquer les quelques principes rappelés ci-dessus ?

**Concours interne d'État
résultats de la note de synthèse**

nombre d'inscrits	107
nombre de présents	90
nombre de copies blanches	5
moyenne	6,48
note mini	1
note maxi	12,5
nombre de notes éliminatoires	16

3 — Traduction

3.1 — Anglais

Le choix du texte a permis d'évaluer avec précision les connaissances lexicales, grammaticales et structurales des candidats. La variété des difficultés a mis en valeur la disparité des niveaux de compétence linguistique. L'élaboration d'une grille de correction commune, lors des réunions préliminaires, a assuré une cohérence de l'évaluation.

On a pu noter une grande variété de niveaux : du spécialiste aguerri au candidat ignorant des règles de base de la langue. Les méconnaissances portaient principalement sur le lexique, les structures ainsi que la compréhension des temps et des aspects. Certains candidats étaient si faibles que des paragraphes entiers ont été omis. L'épreuve a aussi révélé des faiblesses importantes du français.

En revanche, certaines copies se sont distinguées par une excellente maîtrise de la langue de départ et de la langue d'arrivée.

3.2 — Allemand

Le texte donné pour la session 2001 était un extrait d'une nouvelle d'Alfred Döblin, dont la (toute relative) difficulté résidait d'une part dans le caractère descriptif de ce passage (description assez détaillée des personnages et des lieux), ainsi que dans le mélange de niveaux de langues, avec quelques formes dialectales (mais le jury avait veillé à atténuer cette difficulté par plusieurs indications de traduction en bas de page) ; d'autre part, le caractère théâtral de la scène décrite nécessitait de visualiser les personnages et leur évolution dans le cadre donné, et donc de reconstituer la scène. Pour traduire correctement, il était donc nécessaire d'avoir à la fois des connaissances lexicales de niveau suffisant, mais également de disposer de techniques de lecture permettant de repérer dans le texte les différentes isotopies et de les mettre en relation. Venait ensuite le travail syntaxique, qui ne présentait pas dans l'ensemble d'obstacles insurmontables, mais qui a donné du fil à retordre à certains candidats ayant manifestement autant de problèmes d'expression en français que de compréhension de l'allemand.

Ainsi, les candidats, heureusement largement minoritaires, qui n'avaient pas les outils nécessaires aux niveaux cognitif et lexical ont dû jeter l'éponge et ont rendu des copies lacunaires, n'ayant souvent pas eu le temps de terminer leur traduction (cela explique la grande majorité des quinze notes éliminatoires). On peut conseiller à ces candidats de s'entraîner de façon plus efficace à des activités de repérage pour différents types de texte, et de veiller, avant de se lancer dans une compréhension de détail où ils achopperont sur des éléments lexicaux inconnus, à appréhender les spécificités du document et à mettre en relation les constituants textuels.

Il faut également prendre garde à ne pas perdre trop de temps dans la compréhension de détail, étant donné la durée limitée de l'épreuve, et à se donner le temps de relire. Les fautes d'orthographe sont légion, même dans les copies de bon niveau, ainsi que les fautes de ponctuation – qui constituent parfois une entrave au sens – et les erreurs de conjugaison ou dans l'utilisation des temps du passé (imparfait et passé simple, erreurs qui devraient pouvoir être corrigées à la relecture).

Le nombre élevé de notes supérieures ou égales à treize montre cependant qu'un tiers des candidats environ a fourni une traduction de qualité tout à fait satisfaisante, ce qui a permis d'obtenir une moyenne générale proche de dix sur vingt.

3.3 — Espagnol

Selon une tradition bien assise, le jury a proposé un texte littéraire actuel dont le thème était comme les années précédentes le monde du livre, des bibliothèques et des librairies. Le texte tiré d'un roman de Javier Reverte, daté de 1999, était écrit dans une langue soutenue et traitait de la bibliothèque d'Alexandrie. Les références classiques y abondaient mais le jury n'a pas pénalisé les candidats les plus démunis et a cherché au contraire à valoriser les traductions les plus fidèles et les plus élégantes. Un bon niveau secondaire en espagnol est suffisant, à condition toutefois de l'entretenir par la suite.

3.4 — Italien

Le texte de la version est tiré d'un recueil de nouvelles intitulé *Prima che tu dica pronto* (lit-

téralement : *Avant que tu ne dises « Allô »*, publié dans sa version française, sous le titre d'une autre nouvelle *La grande bonace des Antilles*. Les candidats qui souhaiteraient vérifier in extenso la justesse de leur interprétation et enrichir leur connaissance de l'œuvre d'Italo Calvino peuvent se reporter à cette traduction qui, à quelques points de détail près, s'avère satisfaisante.

Sur les 41 copies corrigées, 16 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (et 4 ont dépassé la note de 16/20, preuve de l'excellence de certains candidats) ; 10 copies ont été notées entre 6 et 9,5/20, et 15 au-dessous de 6/20.

Le jury n'a pas hésité à accorder des points positifs aux trouvailles et aux initiatives judiciaires, et à sanctionner les refus de traduction, les omissions, ou les erreurs inexcusables, de la part de candidats qui disposent d'un dictionnaire unilingue et peuvent donc contrôler, par exemple, que le mot *mulo*, en dépit des apparences, n'a jamais désigné en italien un muridé, mais un solide équidé, longtemps en service dans l'armée italienne, en particulier chez les chasseurs alpins ! Ou que le mot *roba* désigne les « affaires », des « biens », des « choses » et non une pièce de vêtement. Ou enfin que le mot *Crociate* désigne les expéditions du XI^e aux XIII^e siècles contre les occupants musulmans de la Terre Sainte.

Rappelons le sens de certains termes : *brande* = lits de camp ; *di rado* = rarement ; *a secondo se* = selon que ; *sfoltirsi* = s'éclaircir, devenir moins dense ; *aggrovigliato* = enchevêtré ; *di scato* = brusquement ; *inaudito* = inouï ; *felpate* = feutré ; *borbottare* = grommeler ; *sfogliare* = feuilleter et *scartabellare* = tourner les pages. *La divisione dei compiti* se traduit par « la division des tâches » ; *bella roba !* comme, plus bas, *bell'affare !* sont des figures de l'ironie (« c'est du joli ! », « c'est du propre ! » ; *farsi sotto* signifie ici « se mettre à l'ouvrage », « s'atteler à la tâche » ; *a testa bassa* doit être compris comme « tête baissée » et non comme « tête basse » ; l'exclamation *pero... !* équivaut au français « tout de même ! ». *Signorsi* est, dans la langue des militaires, la réponse affirmative à la question ou (forcément affirmative) à l'ordre d'un supérieur : tout comme le « civil » *Sissignore*, elle peut avoir, comme ici, une fonction d'emphase. Rappelons aussi que le futur dans le passé s'exprime en italien grâce au conditionnel passé, alors qu'en français il est rendu par le conditionnel présent ; que l'emploi de *andare* comme auxiliaire dans une expression comme

va detto che a valeur modale d'obligation (« il faut dire que ») ; qu'à *si consideravano discendenti...* doit répondre, en français, « ils se considéraient comme les descendants... », sous peine d'incorrection.

Il était conseillé de respecter les caractéristiques des discours cités, par exemple la sécheresse des comptes rendus administratifs : « Volumes examinés, tant... », etc., ou la vivacité des exclamations : *Quante se ne imparano !* = « On en apprend des choses ! ». Il était impératif de respecter la division en paragraphes, la ponctuation forte, l'orthographe des noms propres simplement reproduits dans la copie. Les habitants de Carthage (et non de Carthagène, ville d'Espagne) sont des Carthaginois (non des Carthaginiens ou des Carthagiens). Les noms de nationalité prennent une majuscule à l'initiale : les Romains, les Painduriens. Signalons à ce propos que le choix de certains noms propres, chez Calvino, recèle une intention humoristique qu'il n'est pas mauvais de rendre visible : il est vrai que le général s'appelle Fedina, parce qu'en italien les *fedine* sont les « favoris », ces pilosités qui ornaient les tempes et les joues des hommes à la fin du XIX^e siècle. Un bonus a été accordé à ceux qui ont perçu ce jeu sur les noms.

3.5 — Latin

Cette année, 941 candidats se sont présentés aux épreuves écrites (1320 en 2000). 104 candidats – un peu plus de 11 % – avaient choisi, comme épreuve de langue, la version latine (84 en 2000 et 122 en 1999). Parmi les admissibles, 14 – soit 10,2 % – avaient composé en version latine. Les « latinistes » admissibles n'ont d'ailleurs pas tous obtenu la moyenne à la version, mais les meilleures notes obtenues à cette épreuve sont presque toujours celles de candidats admissibles. La moyenne des notes en version latine s'établit à 8,1 sur 20 (8,2 en 2000), la plus élevée étant 17,5 et la plus basse 1.

Comme les années précédentes, bien des candidats perdent des points en raison d'une syntaxe flottante ou franchement incorrecte, tout particulièrement pour traduire une longue phrase latine, que les candidats n'ont pas su ou voulu couper.

Le texte proposé, qui avait pour titre : « Comment nous sont parvenus les livres des prophètes », était tiré de l'Apologétique de Tertullien (chapitre XVIII, paragraphes 5 à 9). L'auteur y relate l'épisode célèbre de la traduc-

tion en grec au III^e siècle avant notre ère à Alexandrie, par soixante-douze Juifs, de la Bible hébraïque. Bien que certaines difficultés aient été éclaircies ou résolues dans les notes, une proportion importante des candidats manifeste un manque grave de culture générale (sur l'Égypte hellénistique) et même de bon sens : certains traduisent *sabbatis* (ligne 18) par « dimanches » ! Les noms propres, pourtant tous répertoriés dans le dictionnaire *Gaffiot* (ancienne ou nouvelle version) ont été écorchés ou défigurés : ainsi pour plusieurs les *Iudaei* (Juifs) deviennent les Judéens (voire même Judas), tandis qu'*Aristaeus* (Aristée) est confondu parfois avec Aristote...

Les fautes les plus inquiétantes proviennent de confusions de mots : le gérondif *praefandi* pris pour l'adjectif « déshonnête », l'adverbe très commun *palam* (« ouvertement », « en public ») identifié comme l'accusatif singulier de *pala* (« la pelle », « le van ») ou, plus rarement, comme une forme inattendue de *palus* (« le marécage ») ! Sans aboutir à d'aussi pittoresques absurdités, les méprises sur les pronoms relatifs (*quas* lu comme *quae*, ligne 2 ; *cui* comme *qui*, ligne 8) ou sur les temps des derniers verbes ne sont pas moins préoccupantes.

Des passages en revanche requéraient de la réflexion : *inter cetera memoriarum* (ligne 6) était à rattacher à *libros...postulavit* (lignes 8-9). *Ipsis* et *ipsos* (lignes 9-10) représentaient les juifs. Le philosophe Ménédème avait apprécié la concordance d'opinions entre les Septante et lui-même à propos de la Providence (lignes 14-15). *Exaperta* (ligne 16), « mis au jour » a pu embarrasser les candidats, le dictionnaire n'étant pas d'une aide suffisante, et le jury en a tenu compte.

Nous ne saurions trop recommander aux candidats de se préparer à l'épreuve de version latine en révisant la morphologie et la syntaxe et tout autant en lisant, le plus souvent possible, quelques pages de latin.

3.6 — Grec

Le texte proposé était extrait des Histoires de Polybe (I, 14). Il s'agissait d'une réflexion sur la nécessité pour l'historien d'être impartial.

Même si le début pouvait paraître ardu, le raisonnement clair qui opposait tel historien romain favorable à Carthage à tel autre favorable à Rome, et la position intermédiaire de Polybe permettaient de revenir en arrière pour comprendre l'ensemble.

La phrase de Polybe n'était pas trop compliquée, le vocabulaire était simple et un étudiant détenteur d'une licence de lettres devait s'en sortir honorablement.

Quoique le nombre de copies ne soit pas élevé, nous avons encore, cette année, pu faire une distinction très nette entre les copies mauvaises ou plus exactement inachevées et les bonnes auxquelles nous n'avons pas hésité à attribuer une excellente note (16, 17) pour bien affirmer que le choix du grec n'est pas pénalisant.

3.7 — Russe

Moyenne des notes : 10

Note maximale : 16

Note minimale : 4

Note éliminatoire : 1

La version russe proposée cette année était un extrait du Conservateur des antiquités de Iouri Dombrovskij. Aucune difficulté majeure de compréhension ne figurait dans ce texte. Cela n'a pas empêché quelques candidats de faire plusieurs contresens. Les copies les plus faibles ont été en outre sanctionnées par des erreurs répétées dans l'emploi du temps et pour des fautes de français et d'orthographe, telles qu'« il conclua », « le font des ouvrages ». Si l'on peut regretter ces fautes, étonnantes chez des candidats au concours de conservateur, on constate cependant avec plaisir que plusieurs d'entre eux ont bien compris le texte et l'ont traduit dans un français bien maîtrisé et fluide. Il a été tenu compte, dans la notation, de l'aisance et de l'élégance de certaines traductions.

Concours externe d'État
résultats de la traduction

Nombre d'inscrits	1452	Italien	
Nombre de présents	938	nombre d'inscrits	62
Nombre de copies blanches	6	nombre de présents	41
Moyenne	8,16	nombre de copies blanches	0
Note mini	0	moyenne	7,63
Note maxi	19	note mini	0
Nombre de notes éliminatoires	264	note maxi	17,5
		nombre de notes éliminatoires	15
Anglais		Russe	
nombre d'inscrits	928	nombre d'inscrits	9
nombre de présents	604	nombre de présents	7
nombre de copies blanches	3	nombre de copies blanches	0
moyenne	7,89	moyenne	10
note mini	0	note mini	4
note maxi	18,8	note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	184	nombre de notes éliminatoires	1
Allemand		Latin	
nombre d'inscrits	116	nombre d'inscrits	153
nombre de présents	80	nombre de présents	106
nombre de copies blanches	1	nombre de copies blanches	2
moyenne	9,96	moyenne	8,11
note mini	0,5	note mini	1
note maxi	19	note maxi	17,5
nombre de notes éliminatoires	15	nombre de notes éliminatoires	25
Espagnol		Grec	
nombre d'inscrits	172	nombre d'inscrits	12
nombre de présents	94	nombre de présents	6
nombre de copies blanches	0	nombre de copies blanches	0
moyenne	8,45	moyenne	9,5
note mini	0	note mini	2
note maxi	17	note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	22	nombre de notes éliminatoires	2

3 — Épreuves orales d'admission

Lors de la réunion d'admissibilité, le seuil d'admissibilité a été fixé à 54/100 pour le concours externe et à 40/100 pour le concours interne. 134 candidats externes et 26 candidats internes ont été retenus pour les épreuves orales. Par arrêté du 6 juin 2001, il y avait 24 postes offerts au concours externe dont 2 à pourvoir à la Ville de Paris et 12 postes offerts au concours interne.

1 — Conversation avec le jury

Chaque candidat se voit remettre un texte dont la longueur n'excède pas une page et qui peut se réduire à une douzaine de lignes. L'indication de l'auteur, de l'origine du texte, de sa date – si elle est mentionnée – n'est pas à négliger. Mais si toutes ces données sont peu ou pas connues du candidat, il ne faut surtout pas les inventer car la compréhension et la signification du texte ne dépendent pas impérativement d'elles. Le temps de préparation est d'une demi-heure ; celui de la présentation du commentaire devant le jury est de dix minutes.

Cette durée doit permettre d'exprimer l'essentiel et d'organiser un exposé structuré à partir du texte proposé. Il est certain que ces textes sont très divers et qu'ils ne présentent ni les mêmes difficultés, ni le même intérêt. Les jurys en tiennent compte et apprécient au plus haut point la présentation du commentaire. Un exposé clair, rigoureux, détaché de la lecture des notes, illustré d'exemples révélateurs d'une bonne culture générale, et empreint de conviction est toujours apprécié. Il n'en est pas de même des commentaires qui durent moins de cinq minutes ou qui se contentent de paraphraser ou de résumer le texte. Là encore, le manque d'entraînement se fait cruellement sentir ainsi que la mauvaise utilisation du temps de préparation qui rend impossible la rédaction de bout en bout du commentaire et oblige à se contenter d'un plan bien structuré, démonstratif, avec

un soin particulier pour l'entrée en matière et la conclusion.

À la fin de l'exposé, les questions du jury portent en général sur des points particuliers dépendant du contenu du texte, dans un souci d'éclaircissement ou d'approfondissement. L'entretien s'évade ensuite du texte proprement dit et porte sur d'autres sujets qui fournissent matière à converser avec le jury. Il est fréquent d'interroger les candidats sur leur cursus universitaire, sur leur expérience professionnelle, s'ils en ont une, sur les stages qu'ils ont accomplis en relation avec le concours qu'ils présentent, sur leur motivation présente et sur leurs projets d'avenir. La présence dans chaque commission d'oral de conservateurs et d'universitaires permet d'équilibrer la mesure des savoirs et celle des qualités professionnelles que l'on présente de la part des candidats promis – pour ceux qui seront admis – à devenir des collègues à la fin de leur formation.

Les meilleurs candidats ont compris le texte, ont su présenter un exposé organisé et insister sur ce qu'ils considéraient comme essentiel ou important dans son contenu. Lors de l'entretien, les diverses commissions d'oral ont toutes apprécié de rencontrer des personnes cultivées et impliquées dans leur projet professionnel. À l'inverse, elles ont, dans leur ensemble, déploré les lacunes de candidats qui ont oublié l'histoire, la géographie, la littérature et l'art, ou qui ne connaissent pas la ville et la région où ils vivent, étudient ou exercent une profession. Dans ce cas, l'entretien peut devenir périlleux pour les candidats puisque toute question du jury posée en guise de rattrapage risque de rester sans réponse faute de connaissances ou de curiosité suffisante vis-à-vis des événements du monde extérieur.

Cette conversation impose aussi de la part des candidats non seulement un maniement correct de la langue française mais aussi des réponses construites et argumentées qui donnent lieu à un véritable entretien et non à une série de questions formulées par des membres du jury à

la recherche d'un dialogue difficile ou inexistant.

En ce qui concerne le concours interne, cette épreuve est redoutée de la plupart des candidats qui craignent d'être soumis à des questions les plus aléatoires voire les plus déstabilisantes de la part des membres du jury. Il s'agit en fait d'une épreuve simple dont le déroulement parfaitement réglé doit éviter au candidat les surprises qu'il redoute.

L'épreuve se déroule en deux phases, l'une de commentaire d'un texte, l'autre de conversation avec le jury. Au cours de la première phase, les candidats expriment leur capacité à comprendre un texte et à en tirer les grandes lignes, dans une langue correcte. On distingue alors les candidats qui ont été exercés aux épreuves orales, qui maîtrisent leur temps et qui savent tirer l'essentiel du texte ; ils sont peu nombreux ; et ceux qui ne maîtrisent pas leur temps, qui sombrent dans la paraphrase du texte ou qui se contentent d'un résumé hâtif, sans même souligner les éléments essentiels.

La seconde phase est toujours révélatrice des qualités des candidats ; elle est aussi pour eux l'occasion de les valoriser : esprit critique, distance trouvée à l'égard des questions que pose le jury, simplicité dans les réponses ; on s'aperçoit très vite que certains candidats ne se sont pas exercés à ce type d'épreuve et c'est moins les questions qui les surprennent que leur incapacité à construire une réponse argumentée et intelligente. Il va de soi que cette épreuve révèle aussi le niveau de culture générale des candidats. Un certain nombre d'entre eux a une connaissance sommaire de l'actualité contemporaine, qu'il s'agisse de faits de société, de faits historiques, et bien souvent ils ont des difficultés évidentes à les analyser.

On recommandera donc aux candidats de ne pas croire aux vertus de l'improvisation, de se préparer soigneusement et de s'entraîner régulièrement.

2 — Langue

2.1 — Anglais

Pour le concours externe, nous avons constaté des écarts considérables de compétence entre les candidats : les bilingues côtoyant les faux-débutants. On attend des candidats un résumé relativement court de l'article et non une paraphrase : un commentaire structuré des sujets abordés dans l'article. À l'issue du commentaire, le candidat doit pouvoir répondre aux questions du jury. On attend du candidat une connaissance générale de la civilisation britannique, américaine et française. Le candidat doit pouvoir argumenter face au jury et ne doit pas avoir peur d'exprimer ses propres opinions en s'appuyant sur ses connaissances et son expérience personnelle.

Les candidats se contentant d'un résumé (même bien fait) au détriment du commentaire et incapables de répondre aux questions du jury étaient pénalisés. Les candidats doivent veiller à bien gérer leur temps de préparation pour ne pas se trouver confrontés à cet obstacle. Trop de candidats avaient une connaissance très élémentaire de l'anglais et manquaient de richesses lexicale et syntaxique.

La préparation de cet examen requiert une lecture régulière de la presse anglaise et américaine.

Pour le concours interne, 26 candidats étaient admissibles aux épreuves orales, 24 se sont présentés et 15 ont choisi l'anglais pour leur épreuve orale de langue étrangère. 9 d'entre eux ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les notes se répartissent de la manière suivante : 18 ; 17 ; 15 ; 13 (4 fois) ; 10 (2 fois) ; 9 ; 7 (2 fois) ; 5 ; 4 ; 3. Cela reflète bien la disparité constatée dans la compétence en compréhension de l'anglais et dans la préparation à cette épreuve.

L'épreuve commence par une préparation d'une demi-heure, au début de laquelle les candidats tirent au sort un article d'une page au maximum, tiré de la presse britannique ou américaine. L'article traite d'un fait divers ou d'un problème d'actualité lié à la vie sociale, culturelle, économique ou politique. Aucun texte ne porte sur un sujet technique ou spécialisé qui demanderait des compétences lexicales particulières.

Pendant cette préparation, les candidats sont censés faire deux choses, correspondant aux deux parties de l'interrogation qui suivra :

1/ Lire le texte attentivement et en entier, afin de le comprendre le mieux possible. Voir comment il s'organise, quelle en est l'idée centrale qui pourrait le résumer, quels sont les thèmes abordés, les arguments utilisés. À qui l'auteur s'adresse-t-il ? Est-il convaincant, sérieux, ironique, etc. ? Quel jugement a-t-on envie de porter sur ce texte ?

2/ Traduire en français un passage d'une vingtaine de lignes, délimité à l'avance par les examinateurs. Cette traduction doit être entièrement écrite, car c'est seulement en rédigeant qu'on est amené à se poser des problèmes stylistiques de mise en français et à rechercher la précision dans le choix des mots.

L'interrogation dure une demi-heure et se déroule entièrement en français.

Le candidat présente le texte, puis lit la traduction qu'il a préparée (l'ordre inverse est possible). Pour la présentation, aucune méthode n'est imposée : le candidat dit ce qu'il juge important et intéressant de dire. Les examinateurs posent ensuite diverses questions visant d'une part à faire rectifier erreurs, imprécisions ou maladresses éventuelles dans la traduction, d'autre part à juger si le texte a été bien compris. Les candidats sont invités, naturellement, à donner leurs réactions personnelles aux problèmes soulevés.

Il est évident que les candidats seront d'autant plus à l'aise dans une telle épreuve qu'ils auront pris l'habitude de lire des articles de presse en anglais et entretenu leurs connaissances de vocabulaire. Mais il leur est tout aussi conseillé d'être des lecteurs réguliers et attentifs de la presse française, tant il est vrai qu'on ne peut faire de bonne traduction ou exposé oral que si l'on manie sa langue maternelle avec habileté et finesse.

2.2 — Allemand

Les documents proposés par le jury étaient, comme chaque année, tirés de la presse germanophone non spécialisée, et traitaient, pour certains, de sujets en rapport avec le livre ou la conservation du patrimoine. Abordant des thématiques « universelles » ou des sujets concernant à la fois les pays germanophones et les réalités françaises, ils rendaient possible une dis-

cussion avec les examinateurs dans des directions variées, incluant l'interculturel.

Pour le concours externe, il s'agit de présenter en langue étrangère une synthèse dégageant les grandes lignes de l'article de journal, puis de donner des pistes de commentaire qui pourront être approfondies lors de l'entretien avec les examinateurs. Pour cette épreuve, il est nécessaire d'avoir un niveau de langue suffisant, tant pour la compréhension de l'écrit et de l'oral (questions des examinateurs) que pour l'expression orale. À tout cela s'ajoutent la culture générale et la connaissance des réalités des pays de langue allemande. Ces différents éléments étaient diversement réunis chez les dix candidats qui se sont présentés cette année. Les examinateurs tiennent à souligner l'importance de l'entraînement régulier pour ce type d'épreuve, qui ne s'improvise pas.

Pour le concours interne, on a veillé à choisir des thématiques qui permettent aux candidats qui le souhaitent de rendre compte de leur vécu professionnel de la façon qui leur paraissait la plus pertinente. Sauf pour un candidat qui semblait s'être fourvoyé dans le choix de l'option, les résultats d'ensemble ont été très honorables, notamment grâce à l'entretien avec le jury, souvent de meilleur niveau que la traduction (exercice auquel les candidats doivent se préparer sérieusement).

2.3 — Espagnol

Nous avons déjà indiqué dans le rapport 2000 les caractéristiques des textes proposés aux concours interne et externe. Les textes étaient une nouvelle fois tirés d'articles de presse récents et traitaient de sujets de société. Les candidats qui montrent un intérêt particulier pour le monde hispanique et ses particularités ont bien sûr été valorisés, en revanche ceux pour qui le choix de cette option est davantage de l'ordre du pis-aller, n'ont sans doute pas obtenu la note minimale escomptée.

Quant au concours interne, nous rappelons que l'épreuve se déroule comme suit : en premier lieu, un compte rendu en français du texte espagnol qui permet au jury d'apprécier le degré de compréhension du document puis une conversation également en français à l'occasion de laquelle est jugée l'aptitude du candidat à s'exprimer sur des thèmes touchant le monde hispanique au sens large. Au cours de la préparation, il est conseillé de suivre dans les médias

– français et à l'occasion en langue espagnole – les grands événements qui concernent l'Espagne ou l'Amérique latine.

2.4 — Italien

Cinq candidats ont présenté cette épreuve. Les notes obtenues sont les suivantes : 3, 6, 9, 10, 14. Les éléments pris en compte par les examinateurs étaient le niveau de langue, la compréhension précise du texte, la réflexion critique sur le fonctionnement du texte et ses intentions, enfin les compétences d'exposition et d'organisation de l'explication de texte. Aucun des textes choisis ne demandait des connaissances spécifiques sur l'Italie, sa société, sa vie politique ou sa littérature ; une connaissance des principaux débats de société dans les sociétés occidentales (en l'occurrence les textes portaient sur la défense de l'environnement, la fonction du/des pouvoirs et les transformations induites par le développement des formes de communication « virtuelles ») était largement suffisante. Encore fallait-il savoir repérer l'humour d'un texte, la position défendue par un auteur, la façon dont il présentait son argumentation ; et le faire dans un italien convenable.

2.5 — Russe

Trois candidates ont passé l'épreuve de russe à l'oral : une pour le concours externe et deux pour le concours interne. Des extraits de presse leur étaient proposés. Deux des candidates ont été excellentes, faisant preuve d'une très bonne connaissance, non seulement de la langue, mais aussi de la culture et de la réalité russes, ce qui s'est senti dans leur analyse du document et dans leurs réponses aux questions.

La plus grande difficulté, pour le concours externe, consiste à ne s'exprimer qu'en russe que ce soit pour présenter le contenu du document, pour le commenter et pour répondre aux questions du jury. L'épreuve de traduction du concours interne requiert une bonne compréhension de la langue traduite, et nécessite une préparation spécifique à cet exercice. Aucune de ces épreuves ne peut s'improviser.

Concours d'État
résultats des épreuves de langue

	concours externe	concours interne
Nombre d'admissibles	134	26
Nombre de présents	129	24
Moyenne	11,05	11,93
Note mini	2	3
Note maxi	19	19
Anglais		
nombre d'inscrits	27	16
nombre de présents	27	15
moyenne	11,58	10,5
note mini	6	3
note maxi	19	18
Allemand		
nombre d'inscrits	10	4
nombre de présents	10	3
Moyenne	12,8	14,33
note mini	4	8
note maxi	19	19
Espagnol		
nombre d'inscrits	16	4
nombre de présents	14	4
moyenne	13	15,25
note mini	3	10
Note maxi	19	17
Italien		
nombre d'inscrits	5	0
nombre de présents	5	0
moyenne	8,42	
note mini	3	
note maxi	14,1	
Russe		
nombre d'inscrits	2	0
nombre de présents	2	0
moyenne	12,5	
note mini	6	
note maxi	19	

3 — Résumé et commentaire d'un texte administratif (concours externe)

Chaque interrogation de candidat était décomposée comme suit : une présentation du candidat de quelques minutes (cursus universitaire, formation, statut au jour de l'épreuve), puis commentaire du texte (10 minutes) suivi d'un exposé discussion à partir du texte pour en arriver à des questions plus générales sur les fonctions administratives (10 minutes environ).

Il ressort de ces trois jours que les candidats présentaient des profils variés. Un quart environ des candidats avaient effectué un parcours en « lettres » (anciennes ou modernes), complété pour beaucoup d'entre eux par une formation juridique ou politique (CPAG, IPAG, IEP, Science po.). Quelques candidats avaient une formation bibliothéconomique (maîtrise ou licence en information et communication, INTD). Certains avaient une formation juridique de droit privé ou de droit public le plus souvent ; d'autres venaient d'UFR d'histoire ou géographie, enfin une dernière partie venait d'horizons plus diversifiés (philosophie, histoire de l'art, sociologie...).

Le jury se réjouit du nombre non négligeable de candidats issus d'IEP, symbolisant l'ouverture du concours à des candidats non strictement « littéraires » (huit candidats issus d'IEP).

La majorité des candidats étaient parvenus à un niveau maîtrise (bac + 4), certains avaient même un niveau bac + 5 (DEA, DESS). Il semble que seuls un ou deux candidats avaient « simplement » une licence.

Quant au statut des candidats, bon nombre d'entre eux étaient déjà dans la vie active : la moitié de ces derniers occupaient déjà des fonctions au sein des bibliothèques (BNF, SCD ou bibliothèques municipales en tant que vacataires ou titulaires) ; pour l'autre moitié, une partie importante exerçait des fonctions d'enseignant en tant qu'agrégés, certifiés ou contractuels (lettres, histoire-géo, économie), pour le reste, il s'agissait de fonctions plus diverses (élèves stagiaires aux IRA, documentaliste, directeur d'une troupe de théâtre...). On comptait encore parmi les candidats un directeur adjoint d'hôpital, issu de l'ENSP : cette candidature, de même que celle des personnes ayant réussi à l'IRA, des agrégés et certifiés, par exemple, confortent l'attrait et la renommée de l'enssib. Quant aux autres, il s'agissait d'étudiants ou de personnes en attente d'emploi. Beaucoup de ces candidats se présentaient pour la deuxième fois à ce concours.

En ce qui concerne les épreuves, la plupart des textes proposés avaient pour thème le monde de la culture et des bibliothèques en particulier (décisions juridictionnelles sur la BNF ou les fonctions de conservateur, textes officiels sur le centre technique du livre, les règles de photocopie, Internet, le monde de la recherche, l'audiovisuel, les langues régionales...). D'autres textes plus généraux étaient relatifs aux fonctions administratives en général : la motivation des actes administratifs, l'obligation de réserve, les sanctions dans la fonction publique... Il pouvait y avoir des textes sur des thèmes plus généraux (l'Europe, la cohabitation...).

Si la plupart des candidats ont respecté le délai de 10 minutes pour le commentaire, il faut reconnaître que le texte proposé au commentaire a subi des fortunes diverses selon le profil des candidats. Certains manquaient cruellement de références juridiques de base, d'autres de culture générale tout simplement, d'autres encore ne faisaient que paraphraser le texte proposé, d'autres enfin tentaient le hors sujet pour essayer de sortir de l'impasse. Néanmoins, le jury assista à de bonnes ou très bonnes prestations sur certains textes.

Quant aux questions qui suivirent le commentaire, le jury revint évidemment sur le contenu même du texte pour évaluer si le candidat avait bien compris certains aspects de celui-ci. La discussion sous forme de questions-réponses pouvait alors s'engager sur les thèmes proposés par le texte ou sur des thèmes plus généraux ayant rapport aux fonctions administratives. Le jury fut surpris de certaines carences de quelques candidats (l'un ignorait les deux chambres du Parlement actuel, d'autres peinaient pour sérier les différentes catégories de personnes publiques, d'autres montraient de sérieuses lacunes quant à l'organisation administrative des bibliothèques, un autre enfin se demande encore qui est de Gaulle).

Le jury attendait que les candidats fissent preuve d'une « culture générale juridique et administrative », plutôt que de connaissances pointues dans tel ou tel secteur du droit. En somme, le niveau d'exigence requis est celui d'une bonne culture civique (pour ne pas dire « citoyenne »). Malheureusement, le jury a trop souvent été déçu (un précédent rapport du jury notait déjà « l'insuffisance d'un apprentissage élémentaire d'instruction civique »).

Quelques ignorances, que l'on retrouve chez plusieurs candidats, peuvent être signalées ici : elles concernent la notion de droit prétorien, voire de jurisprudence, ou encore la loi Le Chapelier (dont les enjeux sont autant idéolo-

giques et historiques que strictement juridiques)... La notion de comité technique paritaire semble inconnue, quand bien même le candidat est déjà fonctionnaire.

Très généralement, le vocabulaire juridique est peu employé. Certes, un candidat employait volontiers les concepts juridiques, mais à peu près systématiquement à mauvais escient.

Au total, peu de précision, beaucoup de confusion (« loi promulguée par le gouvernement actuel », confusion entre Cour de Cassation et Conseil d'État s'agissant de la fonction de cassation, confusion entre avis obligatoire et avis conforme). L'« Europe » s'avère pour le moins polysémique (UE, Conseil de l'Europe, droit communautaire, Convention européenne des droits de l'homme volontiers mis sur le même plan).

Le jury s'est naturellement interdit toute question piège, et s'est au contraire efforcé de poser des questions en adéquation avec le cursus des candidats (du moins le croyait-il). Néanmoins, les questions auxquelles les candidats se devaient de savoir répondre, au regard de leur cursus, se révélèrent souvent des pièges, les « réponses » trahissant l'absence d'assimilation des cours dispensés dans l'enseignement supérieur, notamment en IEP. De même, il est surprenant qu'une candidate ignore que l'organisme où elle a travaillé traite du dépôt légal.

À une personne, se présentant notamment comme administrateur d'une compagnie de théâtre, le jury a cru bon de demander qui avait assimilé le théâtre au gaz du point de vue du service public. Devant l'ignorance du candidat, le jury a tout simplement demandé qui était Jean Vilar. Enfin, face à l'absence de réponse, le jury a cru poser une question de repêchage en demandant quel est l'auteur du Soulier de satin. Hélas, le candidat ne savait pas. Illustration du fait que des questions favorables au candidat, en ce sens que le jury tente de les inscrire dans le champ des compétences a priori détenues par le candidat, peuvent se transformer en pièges. En tout état de cause, l'épreuve est aussi une épreuve de culture générale, à l'instar de l'ensemble des épreuves du concours.

Parmi les lacunes de culture générale, le jury déplore que *L'esprit des lois* ait été attribué à Machiavel. Ou encore que la notion d'*intuitu personae* soit inconnue (y compris, si l'on ose dire, dans son sens vernaculaire).

Et pourtant des candidats ont démontré que l'épreuve n'était pas insurmontable et que l'enseignement universitaire pouvait n'être pas

complètement oublié dès que les examens sont passés. Ainsi de cette candidate, évoquant d'elle-même et à bon escient le concept d'État-gendarme et la Charte de la déconcentration (au demeurant, cette candidate fut même capable d'énoncer précisément, suite au questionnement du jury, la définition wébérienne de l'État).

S'agissant de la forme, de nombreux candidats manifestent un balancement dans l'expression de leur opinion : le caractère parfois ostentatoire et systématique de cette mesure fait craindre au jury que les opinions « mesurées » ne soient davantage le décalque de préparations aux concours administratifs que l'expression d'une culture d'« honnête homme ».

Par ailleurs, le jury tient à souligner qu'un plan est nécessaire au commentaire même s'il n'espère pas de plans « originaux » : quelques candidats n'ont pas structuré leur intervention. Il préfère les aveux d'ignorance au poker qu'ont tenté de jouer certains candidats « astucieux ». De manière plus générale, le commentaire de texte ne peut être le prétexte à un exercice d'imagination.

4 — Résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique

(concours externe)

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'oral. Un seul était de formation scientifique initiale. Les candidats qui ont réussi cette épreuve avaient une bonne présentation, s'exprimaient bien et l'avaient visiblement préparée. Certains ne l'avaient pas fait et mettaient leur manque de connaissance scientifique sur la difficulté du texte !

Par contre, d'autres ont fait une mauvaise prestation plus par manque de méthodologie de l'épreuve orale (pas de plan structuré, mauvaise compréhension du texte due souvent à une lecture en diagonale...) que par manque de connaissances. Cet aspect méthodologique doit, comme à l'écrit, être pris en compte dans la préparation au concours et dans les nécessaires entraînements écrits et oraux qui l'accompagnent. On n'insistera jamais assez sur cette obligation.

4 - Tableaux statistiques

1 - Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	433	29,82%	41	30,60%	12	50,00%	3	37,50%
Femmes	1019	70,18%	93	69,40%	12	50,00%	5	62,50%
Total	1452		134		24		8	

2 - Répartition par date

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
44 à 48 ans	1953	2		0		0		0	
	1954	1		0		0		0	
	1955	2		0		0		0	
	1956	2		0		0		0	
	1957	3		0		0		0	
	sous-total	10	0,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
38 à 43 ans	1958	3		0		0		0	
	1960	1		0		0		0	
	1961	5		0		0		0	
	1962	2		0		0		0	
	1963	6		1		1		0	
	sous-total	17	1,17%	1	0,75%	1	4,17%	0	0,00%
32 à 37 ans	1964	1		0		0		0	
	1966	5		1		0		1	
	1967	3		0		0		0	
	1968	5		1		0		0	
	1969	5		0		0		0	
	sous-total	19	1,31%	2	1,49%	0	0,00%	1	12,50%
27 à 31 ans	1970	23		1		0		0	
	1971	104		9		3		1	
	1972	124		19		5		0	
	1973	137		10		1		1	
	1974	185		15		2		2	
	sous-total	573	39,46%	54	40,30%	11	45,83%	4	50,00%
21 à 26 ans	1975	191		11		0		0	
	1976	191		15		4		2	
	1977	205		21		1		0	
	1978	138		18		4		0	
	1979	99		10		3		1	
	1980	9		2		0		0	
	sous-total	833	57,37%	77	57,46%	12	50,00%	3	37,50%
Total		1452		134		24		8	

3 – Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

LA Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
 SH Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
 SJ Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...
 SN Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
 ST Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
 SI Information, Communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC2	LA	1		0		0		0	
	SJ	1		0		0		0	
sous-total		2	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC3	LA	276		17		2		2	
	SH	155		6		0		0	
	SI	8		1		0		0	
	SJ	34		3		1		0	
	SN	5		0		0		0	
	ST	9		0		0		0	
	sous-total		487	33,54%	27	20,15%	3	12,50%	2
Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC4	LA	320		39		6		2	
	SH	271		29		6		2	
	SI	19		0		0		0	
	SJ	84		9		0		0	
	SN	8		0		0		0	
	ST	2		0		0		0	
	sous-total		704	48,48%	77	57,46%	12	50,00%	4
BAC5	LA	84		14		5		1	
	SH	88		9		1		1	
	SI	12		3		1		0	
	SJ	51		2		1		0	
	SN	3		1		1		0	
	ST	3		0		0		0	
	sous-total		241	16,60%	29	21,64%	9	37,50%	2
BAC6	LA	10		1		0		0	
	SH	2		0		0		0	
	SI	1		0		0		0	
	SJ	2		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	ST	2		0		0		0	
	sous-total		18	1,24%	1	0,75%	0	0,00%	0
Total		1452		134		24		8	

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
LA	691	47,59%	71	52,99%	13	54,17%	5	62,50%
SH	516	35,54%	44	32,84%	7	29,17%	3	37,50%
SI	40	2,75%	4	2,99%	1	4,17%	0	0,00%
SJ	172	11,85%	14	10,45%	2	8,33%	0	0,00%
SN	17	1,17%	1	0,75%	1	4,17%	0	0,00%
ST	16	1,10%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	1452		134		24		8	

4 - Répartition par département

Régions/Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	33		2		1		0	
68 Haut-Rhin	5		0		0		0	
sous-total	38	2,62%	2	1,49%	1	4,17%	0	0,00%
AQUITAINE								
24 Dordogne	5		0		0		0	
33 Gironde	48		5		1		0	
40 Landes	3		0		0		0	
47 Lot-et-Garonne	3		0		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques	11		0		0		0	
sous-total	70	4,82%	5	3,73%	1	4,17%	0	0,00%
ARMEES								
00 Armées	2		0		0		0	
sous-total	2	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE								
03 Allier	8		0		0		0	
15 Cantal	1		0		0		0	
43 Haute-Loire	4		0		0		0	
63 Puy-de-Dôme	38		1		0		0	
sous-total	51	3,51%	1	0,75%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	13		0		0		0	
50 Manche	7		0		0		0	
sous-total	20	1,38%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE								
21 Côte-d'Or	15		1		0		0	
58 Nièvre	1		0		0		0	
71 Saône-et-Loire	7		0		0		0	
89 Yonne	4		0		0		0	
sous-total	27	1,86%	1	0,75%	0	0,00%	0	0,00%

concours externe de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2001

Régions / Départements		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BRETAGNE									
22	Côtes-d'Armor	9		0		0		0	
29	Finistère	21		1		0		1	
35	Ille-et-Vilaine	37		1		0		0	
56	Morbihan	16		2		0		0	
sous-total		83	5,72%	4	2,99%	0	0,00%	1	12,50%
CENTRE									
18	Cher	3		0		0		0	
28	Eure-et-Loir	7		1		0		0	
36	Indre	2		1		1		0	
37	Indre-et-Loire	23		0		0		0	
41	Loir-et-Cher	5		0		0		0	
45	Loiret	19		3		0		0	
sous-total		59	4,06%	5	3,73%	1	4,17%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
08	Ardennes	1		0		0		0	
10	Aube	8		0		0		0	
51	Marne	12		2		0		0	
52	Haute-Marne	2		1		0		0	
sous-total		23	1,58%	3	2,24%	0	0,00%	0	0,00%
CORSE									
20	Corse	1		1		0		1	
sous-total		1	0,07%	1	0,75%	0	0,00%	1	12,50%
FRANCHE-COMTE									
25	Doubs	9		0		0		0	
39	Jura	5		0		0		0	
70	Haute-Saône	1		0		0		0	
90	Territoire de Belfort	3		0		0		0	
sous-total		18	1,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
76	Seine-Maritime	21		4		2		0	
27	Eure	7		1		0		0	
sous-total		28	1,93%	5	3,73%	2	8,33%	0	0,00%

concours externe de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2001

Régions / Départements		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
ILE DE FRANCE									
75	Ville-de-Paris	205		30		3		0	
77	Seine-et-Marne	20		1		0		0	
78	Yvelines	26		2		0		0	
91	Essonne	20		1		0		0	
92	Hauts-de-Seine	49		4		0		0	
93	Seine-Saint-Denis	26		1		0		0	
94	Val-de-Marne	44		6		1		0	
95	Val-d'Oise	33		5		1		0	
sous-total		423	29,13%	50	37,31%	5	20,83%	0	0,00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
11	Aude	1		0		0		0	
30	Gard	10		2		1		0	
34	Hérault	24		3		0		1	
48	Lozère	3		0		0		0	
66	Pyrénées-Orientales	3		1		0		0	
sous-total		41	2,82%	6	4,48%	1	4,17%	1	12,50%
LIMOUSIN									
19	Corrèze	2		0		0		0	
87	Haute-Vienne	12		2		0		0	
sous-total		14	0,96%	2	1,49%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
54	Meurthe-et-Moselle	18		1		1		0	
55	Meuse	2		1		1		0	
57	Moselle	11		2		1		1	
88	Vosges	3		0		0		0	
sous-total		34	2,34%	4	2,99%	3	12,50%	1	12,50%
MIDI-PYRENEES									
09	Ariège	1		0		0		0	
12	Aveyron	2		0		0		0	
31	Haute-Garonne	34		1		0		0	
46	Lot	1		0		0		0	
65	Hautes-Pyrénées	2		0		0		0	
81	Tarn	2		0		0		0	
sous-total		42	2,89%	1	0,75%	0	0,00%	0	0,00%
NORD									
59	Nord	71		1		1		0	
62	Pas-de-Calais	15		0		0		0	
sous-total		86	5,92%	1	0,75%	1	4,17%	0	0,00%

concours externe de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2001

Régions / Départements		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
PAYS DE LA LOIRE									
44	Loire-Atlantique	19		2		0		0	
49	Maine-et-Loire	10		0		0		0	
53	Mayenne	3		0		0		0	
72	Sarthe	9		0		0		0	
85	Vendée	4		1		0		0	
sous-total		45	3,10%	3	2,24%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE									
02	Aisne	4		1		0		0	
60	Oise	11		0		0		0	
80	Somme	12		2		1		0	
sous-total		27	1,86%	3	2,24%	1	4,17%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
16	Charente	3		0		0		0	
17	Charente-Maritime	7		3		0		0	
79	Deux-Sèvres	7		1		0		0	
86	Vienne	9		0		0		0	
sous-total		26	1,79%	4	2,99%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUR									
04	Alpes-de-Haute-Provence	1		1		0		0	
05	Hauts-Alpes	1		0		0		0	
06	Alpes-Maritimes	20		3		2		1	
13	Bouches-du-Rhône	45		7		1		0	
83	Var	15		1		1		0	
84	Vaucluse	9		0		0		0	
sous-total		91	6,27%	12	8,96%	4	16,67%	1	12,50%
RHONE-ALPES									
01	Ain	5		1		0		0	
07	Ardèche	5		0		0		0	
26	Drôme	9		0		0		0	
38	Isère	39		5		2		1	
42	Loire	16		1		0		0	
69	Rhône	96		14		2		2	
73	Savoie	9		0		0		0	
74	Haute-Savoie	6		0		0		0	
sous-total		185	12,74%	21	15,67%	4	16,67%	3	37,50%
DOM-TOM									
97	DOM-TOM	18		0		0		0	
sous-total		18	1,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		1452		134		24		8	

1 – Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	36	33,64%	10	38,46%	5	41,67%	0	0,00%
Femmes	71	66,36%	16	61,54%	7	58,33%	3	100,00%
Total	107		26		12		3	

2 – Répartition par date

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
47 à 49 ans	1952	1		0		0		0	
	1953	3		1		1		0	
	1954	5		1		1		0	
	sous-total	9	8,41%	2	7,69%	2	16,67%	0	0,00%
42 à 46 ans	1955	6		0		0		0	
	1956	3		1		0		0	
	1957	9		3		2		0	
	1958	8		3		1		0	
	1959	8		1		0		1	
	sous-total	34	31,78%	8	30,77%	3	25,00%	1	33,33%
37 à 41 ans	1960	5		0		0		0	
	1961	9		3		1		1	
	1962	10		3		2		0	
	1963	8		4		2		0	
	1964	12		2		0		1	
	sous-total	44	41,12%	12	46,15%	5	41,67%	2	66,67%
32 à 36 ans	1965	8		2		1		0	
	1966	4		0		0		0	
	1967	4		1		1		0	
	1968	3		0		0		0	
	1969	1		1		0		0	
	sous-total	20	18,69%	4	15,38%	2	16,67%	0	0,00%
Total		107		26		12		3	

3 – Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

LA	<i>Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...</i>
SH	<i>Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...</i>
SJ	<i>Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...</i>
SN	<i>Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...</i>
ST	<i>Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...</i>
SI	<i>Information, Communication</i>

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

concours interne de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2001

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme		21	19,63%	4	15,38%	3	25,00%	0	0,00%
BAC		2	1,87%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
BAC2	SJ	1		0		0		0	
	sous-total	24	22,43%	5	19,23%	3	25,00%	0	0,00%
BAC3	LA	11		1		1		0	
	SH	1		1		1		0	
	SI	1		0		0		0	
	sous-total	13	12,15%	2	7,69%	2	16,67%	0	0,00%
BAC4	LA	24		7		3		2	
	SH	5		1		0		1	
	SI	1		0		0		0	
	SJ	3		2		1		0	
	sous-total	33	30,84%	10	38,46%	4	33,33%	3	100,00%
BAC5	LA	13		2		0		0	
	SH	14		5		2		0	
	SI	2		1		0		0	
	SJ	2		1		1		0	
	ST	1		0		0		0	
	sous-total	32	29,91%	9	34,62%	3	25,00%	0	0,00%
BAC6	LA	3		0		0		0	
	SJ	1		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	sous-total	5	4,67%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		107		26		12		3	

Spécialités	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
LA	51	60,71%	10	47,62%	4	44,44%	2	66,67%
SH	20	23,81%	7	33,33%	3	33,33%	1	33,33%
SI	4	4,76%	1	4,76%	0	0,00%	0	0,00%
SJ	7	8,33%	3	14,29%	2	22,22%	0	0,00%
SN	1	1,19%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ST	1	1,19%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	84		21		9		3	

4 – Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Assistants de bibliothèques	11	10,28%	2	7,69%	1	8,33%	0	0,00%
Agents non titulaires	7	6,54%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%
Assis. qualif. de conservation	3	2,80%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Attachés d'administration	2	1,87%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	20	18,69%	2	7,69%	1	8,33%	0	0,00%
Bibliothécaires	17	15,89%	4	15,38%	2	16,67%	0	0,00%
Bibliothécaires territoriaux	5	4,67%	3	11,54%	1	8,33%	1	33,33%
Chargés d'études	3	2,80%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
Conseiller éducation	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Contrôleur	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Documentaliste	1	0,93%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Professeurs	27	25,23%	8	30,77%	4	33,33%	1	33,33%
Programmeur	1	0,93%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%
Rédacteurs territoriaux	2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Secrétaire d'administration	6	5,61%	1	3,85%	0	0,00%	1	33,33%
Total	107		26		12		3	

5 – Répartition par type d'établissement

Code des établissements :

ADMI	ministères, services extérieurs des ministères, administration locale
VPARIS	ville de Paris
BGE	bibliothèques des grands établissements
BM	bibliothèques municipales
BnF	Bibliothèque nationale de France
BPI	bibliothèque publique d'information
BU	bibliothèques universitaires
CFCB	centres de formation aux carrières des bibliothèques
Divers	armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Types	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ADMI	12	11,21%	2	7,69%	1	8,33%	1	33,33%
BDP	2	1,87%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
BM	12	11,21%	5	19,23%	1	8,33%	1	33,33%
BNF	22	20,56%	4	15,38%	2	16,67%	0	0,00%
BPI	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BU	25	23,36%	2	7,69%	1	8,33%	0	0,00%
DIV	30	28,04%	12	46,15%	7	58,33%	1	33,33%
UNIV	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
VPARIS	2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	107		26		12		3	

6 – Répartition par région et département

Régions/Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE									
67	Bas-Rhin	2		1		0		1	
sous-total		2	1,87%	1	3,85%	0	0,00%	1	33,33%
AQUITAINE									
33	Gironde	2		0		0		0	
64	Pyrénées-Atlantiques	1		0		0		0	
sous-total		3	2,80%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ARMEES									
00	Armées	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE									
63	Puy-de-Dôme	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
61	Orne	1		1		1		0	
sous-total		1	0,93%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%
BOURGOGNE									
21	Côte-d'Or	1		1		1		0	
sous-total		1	0,93%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%
BRETAGNE									
29	Finistère	1		0		0		0	
35	Ille-et-Vilaine	1		0		0		0	
sous-total		2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CENTRE									
37	Indre-et-Loire	1		1		0		0	
41	Loir-et-Cher	1		0		0		0	
45	Loiret	2		0		0		0	
sous-total		4	3,74%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
10	Aube	1		1		1		0	
51	Marne	2		2		0		0	
sous-total		3	2,80%	3	11,54%	1	8,33%	0	0,00%

Régions/Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
FRANCHE-COMTE									
70	Haute-Saône	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
76	Seine-Maritime	2		2		1		0	
sous-total		2	1,87%	2	7,69%	1	8,33%	0	0,00%
ILE DE FRANCE									
75	Ville-de-Paris	37		5		2		1	
77	Seine-et-Marne	1		1		0		1	
91	Essonne	4		2		0		0	
92	Hauts-de-Seine	5		1		0		0	
93	Seine-Saint-Denis	5		0		0		0	
94	Val-de-Marne	1		0		0		0	
95	Val-d'Oise	1		0		0		0	
sous-total		54	50,47%	9	34,62%	2	16,67%	2	66,67%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
34	Hérault	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
19	Corrèze	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
54	Meurthe-et-Moselle	3		0		0		0	
88	Vosges	1		0		0		0	
sous-total		4	3,74%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
NORD									
59	Nord	4		1		0		0	
sous-total		4	3,74%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
PAYS DE LA LOIRE									
44	Loire-Atlantique	1		0		0		0	
72	Sarthe	1		1		1		0	
85	Vendée	2		0		0		0	
sous-total		4	3,74%	1	3,85%	1	8,33%	0	0,00%
PICARDIE									
80	Somme	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

concours interne de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2001

Régions/Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
POITOU-CHARENTES									
17	Charente-Maritime	2		0		0		0	
sous-total		2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUR									
04	Alpes-de-Haute-Provence	1		1		1		0	
06	Alpes-Maritimes	1		0		0		0	
13	Bouches-du-Rhône	3		2		2		0	
84	Vaucluse	1		0		0		0	
sous-total		6	5,61%	3	11,54%	3	25,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES									
26	Drôme	1		0		0		0	
69	Rhône	6		2		2		0	
74	Haute-Savoie	1		1		0		0	
sous-total		8	7,48%	3	11,54%	2	16,67%	0	0,00%
DOM-TOM									
97	DOM-TOM	1		0		0		0	
sous-total		1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		107		26		12		3	

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Composition	1452	134	24	8
Présents	883	134	24	8
Copies blanches	28	0	0	0
Moyenne	8,28	11,61	11,93	11,06
Note mini	0,5	6	9	8
Note maxi	17	17	15	13
Ecart type	2,8	2,03	1,81	1,63
Notes éliminatoires	59	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Toutes notes de synthèse	1452	134	24	8
Présents	916	134	24	8
Copies blanches	32	0	0	0
Moyenne	7,8	11,76	11,66	13,62
Note mini	0	6	8	10
Note maxi	17	17	16	16
Ecart type	2,99	2,19	2,17	1,87
Notes éliminatoires	114	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Lettres & Arts	634	69	13	6
Présents	427	69	13	6
Copies blanches	18	0	0	0
Moyenne	7,97	11,84	12,07	13,5
Note mini	0	6	9	10
Note maxi	17	17	16	16
Ecart type	3,05	2,25	2,16	1,8
Notes éliminatoires	49	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Sciences humaines & sociales	579	45	7	2
Présents	356	45	7	2
Copies blanches	14	0	0	0
Moyenne	7,5	11,83	11,28	14
Note mini	0,5	7,5	8	12
Note maxi	16	16	14,5	16
Ecart type	3,05	2,28	2,34	2
Notes éliminatoires	53	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Sciences Juridiques	149	9	3	0
Présents	67	9	3	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	7,68	10,55	10,83	0
Note mini	4	8,5	8,5	0
Note maxi	13	12,5	12	0
Ecart type	2,22	1,55	1,65	0
Notes éliminatoires	5	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Sciences Nature & Vie	68	8	1	0
Présents	51	8	1	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,71	11,75	11,5	0
Note mini	3	10	11,5	0
Note maxi	13	13	11,5	0
Ecart type	2,44	0,87	0	0
Notes éliminatoires	3	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Sciences Exactes & Techniques	22	3	0	0
Présents	15	3	0	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	7,33	12,33	0	0
Note mini	1	10	0	0
Note maxi	16	16	0	0
Ecart type	3,81	2,62	0	0
Notes éliminatoires	4	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Toutes langues confondues	1452	134	24	8
Présents	938	134	24	8
Copies blanches	6	0	0	0
Moyenne	8,16	13,03	14,22	12,86
Note mini	0	5	7	9
Note maxi	19	19	18,6	17,1
Ecart type	4,85	3	3,1	2,86
Notes éliminatoires	264	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Anglais	928	85	14	6
Présents	604	85	14	6
Copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	7,89	13,08	15,1	13,31
Note mini	0	5	10	9,5
Note maxi	18,8	18,6	18,6	17,1
Ecart type	5,02	3,01	2,58	2,83
Notes éliminatoires	184	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Allemand	116	20	3	2
Présents	80	20	3	2
Copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	9,96	13,47	11,33	11,5
Note mini	0,5	7	7	9
Note maxi	19	19	14	14
Ecart type	4,57	3,06	3,09	2,5
Notes éliminatoires	15	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Espagnol	172	8	3	0
Présents	94	8	3	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,45	12,68	14,66	0
Note mini	0	10	12	0
Note maxi	17	17	17	0
Ecart type	4,42	2,46	2,05	0
Notes éliminatoires	22	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Italien	62	4	2	0
Présents	41	4	2	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	7,63	16	16	0
Note mini	0	14,5	16	0
Note maxi	17,5	17,5	16	0
Ecart type	5,42	1,06	0	0
Notes éliminatoires	15	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Russe	9	0	0	0
Présents	7	0	0	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	10	0	0	0
Note mini	4	0	0	0
Note maxi	16	0	0	0
Ecart type	3,96	0	0	0
Notes éliminatoires	1	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Latin	153	16	1	0
Présents	106	16	1	0
Copies blanches	2	0	0	0
Moyenne	8,11	11,7	7	0
Note mini	1	6,9	7	0
Note maxi	17,5	17,5	7	0
Ecart type	3,79	2,83	0	0
Notes éliminatoires	25	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Grec	12	1	1	0
Présents	6	1	1	0
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	9,5	13	13	0
Note mini	2	13	13	0
Note maxi	16	13	13	0
Ecart type	4,96	0	0	0
Notes éliminatoires	2	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	liste C.
Culture Générale	134	24	8
Présents	129	24	8
moyenne	9,35	13,45	11,75
Note mini	3	10	9
Note maxi	16	16	14
Ecart type	3,03	1,54	1,5

	Admissibles	Admis	liste C.
Langues ou commentaires	134	24	8
Présents	129	24	8
moyenne	11,05	14,32	12,26
Note mini	2	7,2	8
Note maxi	19	19	14,1
Ecart type	4,17	3,48	2,06

	Admissibles	Admis	liste C.
Anglais	27	5	1
Présents	27	5	1
moyenne	11,58	15,34	13
Note mini	6	7,2	13
Note maxi	19	18,3	13
Ecart type	4,4	4,15	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Allemand	10	3	1
Présents	10	3	1
moyenne	12,8	16,66	14
Note mini	4	13	14
Note maxi	19	19	14
Ecart type	4,17	2,62	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Espagnol	16	2	2
Présents	14	2	2
moyenne	13	18	13,5
Note mini	3	17	13
Note maxi	19	19	14
Ecart type	4,6	1	0,5

	Admissibles	Admis	liste C.
Italien	5	1	1
Présents	5	1	1
moyenne	8,42	10	14,1
Note mini	3	10	14,1
Note maxi	14,1	10	14,1
Ecart type	3,75	0	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Russe	1	0	0
Présents	1	0	0
moyenne	19	0	0
Note mini	19	0	0
Note maxi	19	0	0
Ecart type	0	0	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Commentaire administratif	40	7	3
Présents	37	7	3
moyenne	10,39	12,6	10
Note mini	2	9	8
Note maxi	16	15	12
Ecart type	2,95	1,94	1,63

	Admissibles	Admis	liste C.
Commentaire scientifique	35	6	0
Présents	35	6	0
moyenne	10,19	13,81	0
Note mini	2	9,5	0
Note maxi	19	19	0
Ecart type	4,22	3,31	0

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Composition	107	26	12	3
Présents	84	26	12	3
Copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	8,68	10,5	11,58	9,66
Note mini	5	6	8	8
Note maxi	15	15	15	12
Ecart type	2,26	2,26	2,18	1,7
Notes éliminatoires	0	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	liste C.
Notes de synthèse	107	26	12	3
Présents	90	26	12	3
Copies blanches	5	0	0	0
Moyenne	6,48	8,57	8,41	9
Note mini	1	6	6	8
Note maxi	12,5	12,5	12,5	10
Ecart type	2,09	1,54	1,74	0,82
Notes éliminatoires	16	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	liste C.
Culture Générale	26	12	3
Présents	24	12	3
moyenne	9,18	10,75	9,66
Note mini	4	5	6
Note maxi	14	14	12
Ecart type	2,95	2,55	2,62

	Admissibles	Admis	liste C.
Toutes langues confondues	26	12	3
Présents	24	12	3
moyenne	11,93	15,37	11
Note mini	3	6	7
Note maxi	19	19	16
Ecart type	4,92	3,49	3,74

	Admissibles	Admis	liste C.
Anglais	16	6	2
Présents	15	6	2
moyenne	10,5	14,91	8,5
Note mini	3	13	7
Note maxi	18	18	10
Ecart type	4,49	1,97	1,5

	Admissibles	Admis	liste C.
Allemand	4	1	1
Présents	3	1	1
moyenne	14,33	19	16
Note mini	8	19	16
Note maxi	19	19	16
Ecart type	4,64	0	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Espagnol	4	3	0
Présents	4	3	0
moyenne	15,25	17	0
Note mini	10	17	0
Note maxi	17	17	0
Ecart type	3,03	0	0

	Admissibles	Admis	liste C.
Russe	2	2	0
Présents	2	2	0
moyenne	12,5	12,5	0
Note mini	6	6	0
Note maxi	19	19	0
Ecart type	6,5	6,5	0

5 — Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

1 — Composition

1.1 — Concours interne

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Que pensez-vous de cette affirmation sur le rôle de la presse dans le monde contemporain : « L'information n'est pas un des aspects de la distraction moderne, elle ne constitue pas l'une des planètes de la galaxie divertissement ; c'est une discipline civique dont l'objectif est de construire des citoyens ».

Ignacio RAMONET, *La tyrannie de la communication*. © Galilée, Paris, 1999, p. 197-198.

1.2 — Concours externe

Durée : 5 heures, coefficient : 2

« Droit à l'information et vertu du secret ».

2 — Note de synthèse

2.1 — Concours interne

Durée : 4 heures, coefficient : 3

Rédigez une note de synthèse à partir du dossier suivant constitué de documents portant sur le nouvel environnement juridique des bibliothèques (4 pages maximum).

Documents joints :

Document 1 - Catherine BEDARIDA, « Les Bibliothèques-vitrines du Front national ». *Le Monde*, 18 octobre 1997.

Document 2 - Emanuella GIAVARRA, « Licence de ressources électroniques », traduction du texte paru dans *European Copyright User Platform* par Isabelle Broutard. *Documentaliste – Sciences de l'information*, 1999, vol. 36, n°2, p. 105-112.

Document 3 - Didier FROCHOT, *Droit d'auteur mode d'emploi*. Extrait du site : <<http://myweb.worldnet.net/~frocho/DAUTME.html>>

Document 4 - Frédéric PAYA, « Musique en ligne les éditeurs contre-attaquent ». *Valeurs actuelles*, 19 mars 2001, extrait du site : <<http://www.valeursactuelles.com>>

Document 5 - Alain SALLES, « Catherine Tasca fait des propositions et dépassionne le débat sur le droit de prêt en bibliothèques ». *Le Monde*, 21 décembre 2000.

Document 6 - Anne-Lise SIBONY, Jean-Paul SMETS, « Le Droit et la mémoire à l'ère numérique ». *Le Monde*, 14 septembre 2000.

Document 7 - Guiseppe VITIELLO, « Politique et législation des bibliothèques : perspectives européennes ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 5, p. 18-23.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe

Lettres et Arts

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les lettres et arts (4 pages maximum).

Dossier à examiner : *La renaissance de l'utopie.*

Documents joints :

Document 1 - Armand MATTELART, *Histoire de l'utopie planétaire*. Éditions La Découverte & Syros, 1999, p. 373-378.

Document 2 - Frédéric EDELMANN, « Utopie, épopée humanitaire et sanglante ». *Le Monde*, 7 avril 2000, n° 17169, p. 28.

Document 3 - Lionel RICHARD, « Pleins feux sur l'utopie : une exposition à la Bibliothèque nationale de France ». *Le Monde diplomatique*, avril 2000, extrait du site : <<http://www.monde-diplomatique.fr>>

Document 4 - Roland SCHAEER, « L'utopie, le possible et l'impossible ». *Revue des Deux Mondes*, avril 2000, n° 4, p. 78-84.

Document 5 - Henri MADELIN s.j., « Utopie en Occident ». *Études*, juin 2000, n° 3926, p. 839-841.

Document 6 - Christian de PORTZAMPARC, « En architecture, nous avons encore besoin d'utopies, mais d'utopies moins naïves qu'autrefois », propos recueillis par Fabrice Zimmer. *Le Magazine littéraire*, mai 2000 n° 387, p. 51.

Document 7 - Fabrice ZIMMER, « www.utopie.com ». *Le Magazine littéraire*, mai 2000 n° 387, p. 58-61.

Document 8 - Cyril FREY, « La Vie est un roman : entretien avec Alain Finkielkraut ». *TéléObs*, 29 juin-5 juillet 2000, n° 1860, p. 3.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences humaines et sociales

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences humaines et sociales (4 pages maximum).

Dossier à examiner : *La société face aux crises.*

Documents joints :

Document 1 - Jean-Marie DOMENACH, « Nature et mesure de la crise : cours donné à l'École Polytechnique ». *France-Forum*, juillet-août 1983, n° 205-206, p. 2-3 et 11-12.

Document 2 - Maud MANNONI, « Invalidation ». *Le Débat*, mars 1983, p. 40-41.

Document 3 - Michel WINOCK, *La Fièvre hexagonale : les grandes crises politiques de 1871 à 1968*. Calmann-Lévy, Collection "Points", 1986, n° 97, p. 371-373.

Document 4 - Raymond ARON, Sylvie MESURE, « La construction de modèle ». *Leçon sur l'histoire : cours du Collège de France*. Librairie générale française, Collection "Le Livre de poche" : Biblio essais, 1991, n° 4136, p. 385-387, Éditions de Fallois.

Document 5 - Martine REMOND-GOUILLOUD, « Entre "bêtises" et précaution : à propos de vaches folles ». *Esprit*, novembre 1997, n° 11, p. 118-128.

Document 6 - Harry BELLET, « La crise de quoi ? ». *Le Monde*, 31 octobre 1997, extrait du site : <<http://www.monde.fr>>

Document 7 - Michel OGRIZEK, Jean-Michel GUILLERY, *La Communication de la crise*. PUF, Collection « Que sais-je ? », n° 3272, 2^e édition 2000, p. 122-125.

Document 8 - Laure BELLOT, « Trois questions à... Patrick Lagadec ». *Le Monde*, 31 décembre 1999, extrait du site : <<http://www.monde.fr>>

Document 9 - Michel ALBERGANTI, « Une facture trop lourde pour un risque bien réel ». *Le Monde*, 6 janvier 2000, extrait du site : <<http://www.monde.fr>>

Document 10 - Pierre LASCOUMES, article « Principe et démarche de précaution ». *Encyclopædia universalis*, 2000.

Document 11 - Gilles BRUCKER, « Informations des usagers et crises sanitaires ». *Revue du Haut Comité en Santé Publique*, Collection Actualité et dossier en santé publique, décembre 2000, n° 33, p. 7-9, La Documentation française, ENSP, Haut Comité en santé publique.

Document 12 - Charles DEBBASCH, Frédéric COLIN, Karine FAVRO, *Constitution de la V^e République, pratique et jurisprudence*. Dalloz, 2000.

Document 13 - François STASSE, « J'aurais aimé m'occuper de la politique culturelle, mais j'ai dû faire face à une crise technologique et sociale ». *Livres-hebdo*, 23 février 2000, n° 414, p. 64-65.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences juridiques, économiques et politiques

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences juridiques, économiques et politiques (4 pages maximum).

Dossier à examiner : Les autorités administratives indépendantes.

Documents joints :

Document 1 - Loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un Médiateur. *Journal officiel de la République française*, 4 janvier 1973, extrait du site : <<http://www.legifrance.gouv.fr>>

Document 2 - Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Journal officiel de la République française*, 7 janvier 1978, extrait du site : <<http://www.cnil.fr>>

Document 3 - Christian GAVALDA, Nathalie PIASKOWSKI, *Droit de l'audiovisuel : cinéma, télévision, multimédia*. Lamy, 1995, p. 80-82.

Document 4 - Bénédicte DELAUNAY, *Le Médiateur de la République*. PUF, Collection « Que sais-je ? », n°3422, 1999, p. 117-121.

Document 5 - Le Médiateur de la République, « Rapport 1999 au Président de la République et au Parlement ». *Rapport du Médiateur de la République, 2000*. La Documentation française, extrait du site : <<http://www.mediateur-de-la-republique.fr>>

Document 6 - Loi n° 2000-196 du 6 mars 2000 instituant un Défenseur des enfants. *Journal officiel de la République française*, 7 mars 2000, extrait du site : <<http://www.legifrance.gouv.fr>>

Document 7 - « Le CSA demande l'arrêt de la diffusion du message publicitaire en faveur du site internet houra.fr ». *La Lettre du CSA*, 5 septembre 2000, n° 133, extrait du site : <<http://www.csa.fr>>

Document 8 - « CTR de Caen : 3 radios réautorisées », « 3 radios mises en demeure », « Spécifications techniques des réseaux câblés », « Publicité : France 3 rappelée à l'ordre ». *La Lettre du CSA*, décembre 2000, n° 136, extrait du site : <<http://www.csa.fr>>

Document 9 - « Les prospectus visés par la COB doivent être rédigés en français : commentaire de l'arrêt du Conseil d'État du 20 décembre 2000 ». *Bulletin de la COB* (Commission des Opérations de Bourse), janvier 2001, n° 353, p. 47-49.

Document 10 - Bernard STIRN, « Les Autorités administratives indépendantes : analyses et réflexions ». *Service d'information du Gouvernement*, janvier 2001, extrait du site internet : <<http://www.premier-ministre.gouv.fr>>

Document 11 - « L'indépendance de la CNIL. Des droits, pourquoi faire ? ». *Commission nationale de l'informatique et des libertés*, extrait du site : <<http://www.cnil.fr>>

Document 12 - Extrait du discours de Jean-Michel HUBERT, président de l'ART, « L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) ». *Présentation du Rapport d'activité 98 de l'ART*, juillet 1999, extrait du site : <www.art-telecom.fr>.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences de la nature et de la vie

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences de la nature et de la vie (4 pages maximum).

Dossier à examiner : *La lutte contre les maladies à prions.*

Documents joints :

Document 1 - Dominique DORMONT, Jeanne BRUGÈRE-PICOUX, article « Encéphalopathies spongiformes ». *Universalis*, 1999, Encyclopædia universalis éditeur.

Document 2 - Noëlle BONS, Jeanne BRUGÈRE-PICOUX, « Le Prion à la ville et au champ ». *La Recherche*, juin 2000, p. 46-51.

Document 3 - « Adieu veaux, vaches, moutons, élans, cerfs... ? ». *Courrier International*, 23-29 janvier 2000, n° 525 :

— Debora MAC KENZIE, « Questions dérangeantes sur l'épidémie ». Article paru dans *New Scientist*, Londres.

— Charles ARTHUR, « Faut-il abattre tous les moutons britanniques ? ». Article paru dans *The Independent*, Londres.

— Clive COOKSON, « Les deux erreurs des experts britanniques ». Article paru dans *Financial Times*, Londres.

— Antonio POLITO, « Vite, une agence alimentaire européenne ! ». Article paru dans *La Repubblica*, Rome.

— Michel de MUELENAERE, « Cacophonie autour de la “vache folle” ». Article paru dans *Le Soir*, Bruxelles.

— Reiner METZGER, « Aux consommateurs de réagir ». Article paru dans *Die Tageszeitung*, Berlin.

Document 4 - Olivier GODARD, « Embargo or not embargo ? ». *La Recherche*, février 2001, p. 50-55.

Document 5 - François LOUIS, « Tests par millions et interrogations ». *La Recherche*, février 2001, p. 58-61.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences exactes et les techniques

Durée : 4 heures, coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences exactes et les techniques (4 pages maximum).

Dossier à examiner : Les énergies renouvelables.

Documents joints :

Document 1 - Dominique PLUMEJEAUD, « La Diversification énergétique et les énergies renouvelables pour la prochaine décennie ». Article paru dans *Gaz d'aujourd'hui*, revue de l'AFG, n° 6, 1999, p. 24-28.

Document 2 - Serge ROULEAU, « Notion de base sur les énergies renouvelables ». *Vecteur environnement*, juillet 1999, vol. 32, n° 4, p. 62-63.

Document 3 - Philippe CHARTIER, « Émergence d'une offre compétitive de sources d'énergies renouvelables en France ? ». *Revue de l'Énergie*, juillet/août 1999, n° 508, p. 403-407.

Document 4 - Thomas AUDIGÉ, « La Révolution tranquille des énergies renouvelables ». *Sociétal*, n° 31 du 1^{er} trimestre 2001, p. 91-94.

Document 5 - « ABC des énergies renouvelables ». *European Journal of mechanical and environmental engineering*, 2000, vol. 45, n° 4, p. 225-231, APERe (Association pour la promotion des énergies renouvelables).

Document 6 - Dominique GALLOIS, « Les Coûts de production restent élevés ». *Le Monde*, 14 novembre 2000, n° 17357, p. 14.

3 — Traduction

Concours externe

Durée : 3 heures, coefficient : 1

Les candidats noteront, en tête de copie, la langue choisie au moment de leur inscription au concours. Tout changement dans leur choix de la langue au moment des épreuves entraînerait l'annulation de la copie.

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le russe.

Le dictionnaire bilingue est autorisé pour le grec et le latin.

L'utilisation de tout autre document ou instrument de travail est strictement interdite.

Textes donnés :

Anglais - Herbert George WELLS, « The Palace of Green Porcelain ». *The Time Machine*, 1895.

Allemand - Alfred DÖBLIN, « Von der himmlischen Gnade ». *Expressionistischen Zeitschrift Der Sturm*, 1914.

Espagnol - Javier REVERTE, « La ciudad literaria », *Corazón de Ulises*. Aguilar, 1999.

Italien - Italo CALVINO, « La commissione militare in biblioteca », *Un generale in biblioteca*. 1953, pub. *In Prima che tu dica pronto*, 1993.

Latin - TERTULLIEN, « Comment nous sont parvenus les livres des prophètes ». Les Belles Lettres.

Grec - POLYBE, « L'historien doit être impartial », *Histoires*. Livre I, Les Belles Lettres.

Russe - Iouri Dombrovski, « Svidanie u redaktora ». *Le Conservateur des antiquités*, Ymca-Press, 1978, p. 92-93.

6 — Quelques sujets des épreuves orales d'admission

1 — Conversation avec le jury

*Préparation 30 minutes ; commentaire : environ 10 minutes ; conversation : environ 20 minutes ;
coefficient : 4 pour les externes ; coefficient 3 pour les internes.*

Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation.

Dominique YOUNG, « Sur le statut juridique de l'enfant ». *Le Débat*, 1999, n° 106, p. 68-70.

George STEINER, « Le crépuscule des humanités ». *Le Débat*, 1999, n° 104, p. 58-59.

Alexis de TOCQUEVILLE, chapitre XXI : « Pourquoi les grandes révolutions deviendront rares. ». *De la Démocratie en Amérique*, Éditions Gallimard, 1999. (libre de droit)

Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'école et l'exigence éthique ». *Projet*, mars 2000.

Daniel AMSON, « Le secret ne se limite pas à la confession ». *Le Figaro*, samedi 8 et dimanche 9 septembre 2001.

Marc DUPUIS, « À Rouen, les frontières tombent entre les disciplines ». *Le Monde de l'éducation*, septembre 2000, p. 47.

Jean-Claude GUILLEBAUD, *La refondation du monde*. Éditions du Seuil, Paris, 1999.

Thomas PIKETTY, « La fièvre et le thermomètre ». *Le Monde diplomatique*, septembre 2001. Extrait de la conclusion du livre *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle*, Grasset, 2001.

Olivier DONNAT, « Distraction et vacances ». *Les pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 1998, p. 39-41.

Olivier DONNAT, « Fréquence d'usage du micro-ordinateur ». *Les pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 1998, p. 95-97.

2 — Résumé et commentaire (concours externe uniquement)

Durée : 20 minutes ; coefficient : 1

Épreuve au choix entre : résumé et commentaire d'un texte administratif, résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique.

2.1 — Résumé et commentaire d'un texte administratif

« Les limites de la transparence ». *Études du Conseil d'État*, La Documentation française, 1995.

Bertrand MATHIEU, « L'employeur public et droit du travail ». *L'Actualité juridique : Fonctions publiques*, novembre-décembre 2000.

Marcel POCHARD, « La modernisation du service public ». *L'Actualité juridique : Droit administratif*, 20 juin 1997, n° spécial.

Robert HERTZOG, « Le prix du service public ». *L'Actualité juridique : Droit administratif*, 20 juin 1997.

Philippe MALAURIE, « Enjeux de la codification ». *L'Actualité juridique : Droit administratif*, 20 septembre 1997.

Conseil constitutionnel, Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 – *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

Consultable sur le site : <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/general/decision.htm>>

« L'adaptation de la liberté de communication ». *Israël, droit des libertés fondamentales*, LGDJ, 1998, p. 459.

« 10^e et 7^e sous-sections réunies sur le rapport de la 10^e sous-section association culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle ». Copyright Juridisque *Lamy S. A.*

2.2 — Résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique

Pierre MAQUET, « Le rôle du sommeil ». *La Recherche*, juillet-août 2001, n° 344, p. 30.

Hervé THIS, « Huile d'olive et santé », « Les secrets de la casserole ». *Pour la Science*, septembre 2001, n° 287.

Pierre SCHNERB, « Henri Poincaré et la relativité ». *La jaune et la rouge*, janvier 2001, n° 571, p. 37-38.

Paul BECQUART, « Fièvre aphteuse : vacciner ou pas ? ». *Biofutur*, avril 2001, n° 210, p. 5, Éditions Scientifiques et Médicales Elsevier.

Thierry RABILLOUD, « Les enjeux du projet Protéome humain ». *Biofutur*, septembre 2001, n° 214, p. 22, Éditions Scientifiques et Médicales Elsevier.

Jean-Luc DIMARCQ, Jules A. HOFFMANN, « Peptides antimicrobiens : les antibiotiques du futur ? ». *Biofutur*, juin 2001, n° 212, p. 21, Éditions Scientifiques et Médicales Elsevier.

3 — Langue

3.1 — Concours interne

Préparation : 30 minutes ; traduction : 10 minutes ; conversation : environ 20 minutes ;
coefficient : 2

Épreuve de langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe), au choix du candidat, comportant la traduction d'un texte court suivie d'une conversation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation.

Anglais

Alexandra FREAN, « 'Gifted' children burdened by high IQ label ». *The Times*, Friday September 7th 2001.

Decca AITKENHEAD, « All about me ». *The Guardian*, September 11th 2001.

Sue BRANFORD, « Bean stalked ». *The Guardian*, September 5th 2001.

Julian BORGER, « Secret network keeps sororities white ». *The Guardian*, September 11th 2001.

« Helping the dirt-poor ». *The Economist*, February 24th 2001.

Allemand

Thorsten KNUF, « Hart arbeiten, wenn andere es sich gut gehen lassen ». *Berliner Zeitung*, 18. Juni 2000.

Espagnol

M. J. PÉREZ, « El regalo en Internet, un mercado con gran potencial de crecimiento ». *ABC*, domingo 26 de agosto de 2001.

Antonio MUÑOZ MOLINA, « A bajo precio ». *El País semanal*, 1999.

Russe

Arguments et Faits, 1999, n° 17, p. 14.

3.1 — Concours externe

Préparation : 30 minutes ; interrogation : environ 20 minutes ; coefficient : 1

Interrogation en langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe), au choix du candidat, à partir d'un texte rédigé dans une autre langue que celle choisie pour l'épreuve d'admissibilité.

Anglais

« Don't ban smokers... ». *The Economist*, January 13th 2001.

« It's their business ». *The Economist*, January 6th 2001.

Jamie KITMAN, « Life Beyond Petrol ». *Newsweek*, October 23rd 2000.

Allemand

Jens JESSEN, « Schicksal Denglisch : Gegen Hegemonie hilft kein Sprachgesetz ». *Die Zeit*, 8. März 2001, Nr. 11.

« Die Bibliophile intensivstation ». *Die Zeit*, 30. März 2000, Nr. 14.

Espagnol

Antonio MUÑOZ MOLINA, « Días de pasión ». *El País*, 29 de aprile de 2001.

Agustí FANCELLI, « La integración es conocer y reconocer al otro ». *El País*, martes 21 de agosto de 2001.

Juan CRUZ, « Esto es un libro ». *El País*, sábado 6 de enero 2001, n° 1709, extrait du site : <<http://www.elpais.es>>

« Señor presidente ». *El País*, 18 de marso de 2001.

Vicente VERDÚ, « El regreso a la boda ». *El País*, domingo 9 de septiembre de 2001.

Italien

Francesca TERENCEZI, « Inchieste ». *L'Espresso online*, 18 giugno 2001.

Eugenio SCALFARI, « Il vetro soffiato ». *L'Espresso online*, 26 aprile 2001.

Giorgio BOCCA, « Febbre dell'acqua, febbre dell'oro ». *L'Espresso online*, 6 settembre 2001.

Russe

Arguments et Faits, 2001, n° 8, p. 24.